

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 590

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À la seconde phrase de l'alinéa 98, après le mot :

« par »,

insérer le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.